



## FRANCE

# Elisabeth Borne réfléchit à assouplir les conditions de départ des professeurs des écoles

**Les enseignants du premier degré ne peuvent pas partir à la retraite le jour de leur anniversaire. Contrairement aux autres actifs, ils doivent attendre le 31 août.**

Marie-Christine Corbier

[@mccorbier](#)

C'est une vieille revendication sur laquelle les syndicats enseignants pourraient finir par avoir gain de cause, à l'occasion du débat au Parlement à venir sur la réforme des retraites. La loi impose actuellement aux professeurs des écoles de partir à la retraite au 31 août, et non le jour de leur anniversaire comme c'est le cas des enseignants de collège et lycée et de tous les autres actifs. A l'heure où la contestation contre la réforme s'annonce très suivie dans l'Education nationale, le gouvernement fera-t-il un geste pour supprimer cette exception qualifiée d'« injuste » par tous les syndicats enseignants ?

Pour l'instant, au gouvernement, on se renvoie la balle d'un ministère à l'autre. A Matignon, officiellement, on se montre ouvert, en expliquant que ce sujet « a effectivement été mentionné dans le cadre des discussions avec les organisations syndicales » et que « ce point sera regardé dans le cadre des échanges à venir ». Mais en privé, selon différentes sources, Matignon explique que ça bloque à l'Education nationale et l'Education nationale, que ça bloque à Matignon...

### Une forte décote

La suppression de la mesure se heurte aux difficultés de recrutement des enseignants. Elle devait figurer dans le texte initial du projet de loi, mais ne s'y trouve finalement pas. « C'est bien que ça coince

quelque part », lâche un syndicaliste qui espère que la mesure passera par amendement lors du débat parlementaire.

Le départ imposé au 31 août pénalise les professeurs des écoles nés à partir du mois de septembre. De fait, au sein de l'Education nationale, les enseignants du premier degré sont parmi ceux « qui partent le plus à la retraite avec de la décote », relève Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du SGEN-CFDT. Selon le service statistique du ministère de l'Education nationale, 34 % des personnels du premier degré partent avec une décote. « A l'approche du nombre de trimestres à taux plein, beaucoup décident de ne pas faire l'année de trop », ajoute la syndicaliste. Quitte à voir leur pension diminuée.

Porte-parole du SNUipp-FSU, Guislaine David voit dans l'application de la mesure actuelle « un manque d'anticipation » du ministère de l'Education nationale pour « prévoir les départs en retraite en cours d'année ». « Si on recule l'âge de départ et qu'on maintient cette mesure, c'est la double peine », déplore-t-elle.

Selon plusieurs sources, le gouvernement pourrait donner droit à cette revendication pour amadouer les enseignants. D'autant que les contestations sont vives sur les négociations salariales qui vont s'ouvrir mercredi. Et que sur les autres revendications des enseignants liées aux retraites, l'exécutif paraît peu disposé à bouger.

C'est le cas notamment de la pénibilité, alors même que Pap Ndiaye estimait, fin décembre : « La question se [pose] pour les enseignants, par exemple dans les petites classes où ils travaillent souvent en étant penchés vers les enfants. »

Les syndicats sont aussi sceptiques sur le dispositif promis de la retraite progressive. Tous réclament le retour de la cessation progressive d'activité qui permettrait autrefois aux enseignants d'être à temps partiel avant la retraite, sans perte de cotisations. « Le gouvernement n'étant pas du tout prêt à réinstaurer cela, il faudra des avancées en termes de rémunération », insiste un syndicaliste. Le ministre de l'Education, Pap Ndiaye, ouvrira mercredi la concertation avec les syndicats. ■

**« Si on recule l'âge de départ et qu'on maintient cette mesure, c'est la double peine. »**

**GUISLAINE DAVID**  
SNUipp-FSU